

Zeitschrift: Technique agricole Suisse
Herausgeber: Technique agricole Suisse
Band: 45 (1983)
Heft: 2

Rubrik: Véhicules automobiles agricoles ; Remorques agricoles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

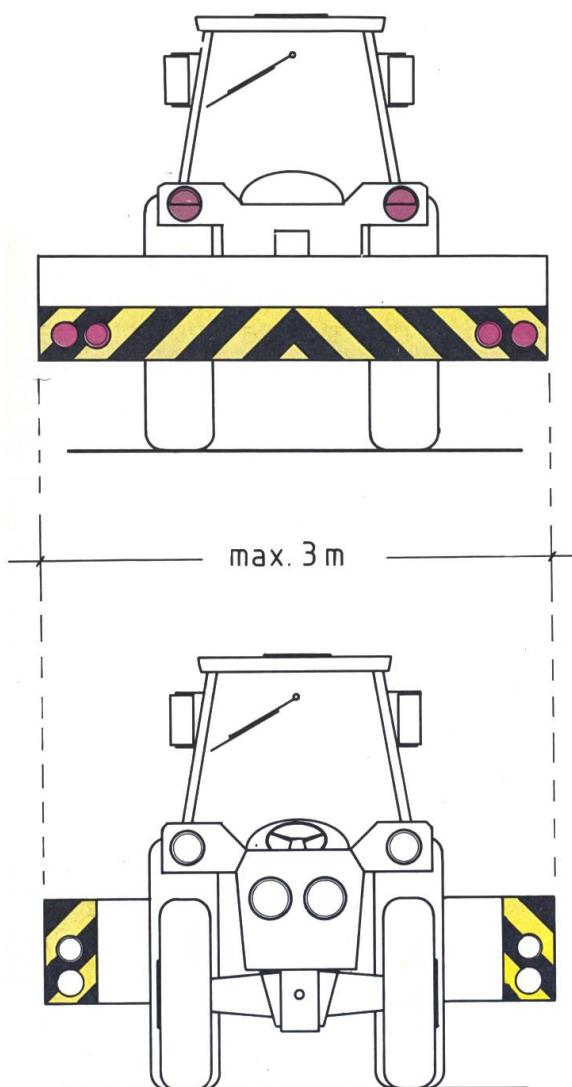
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

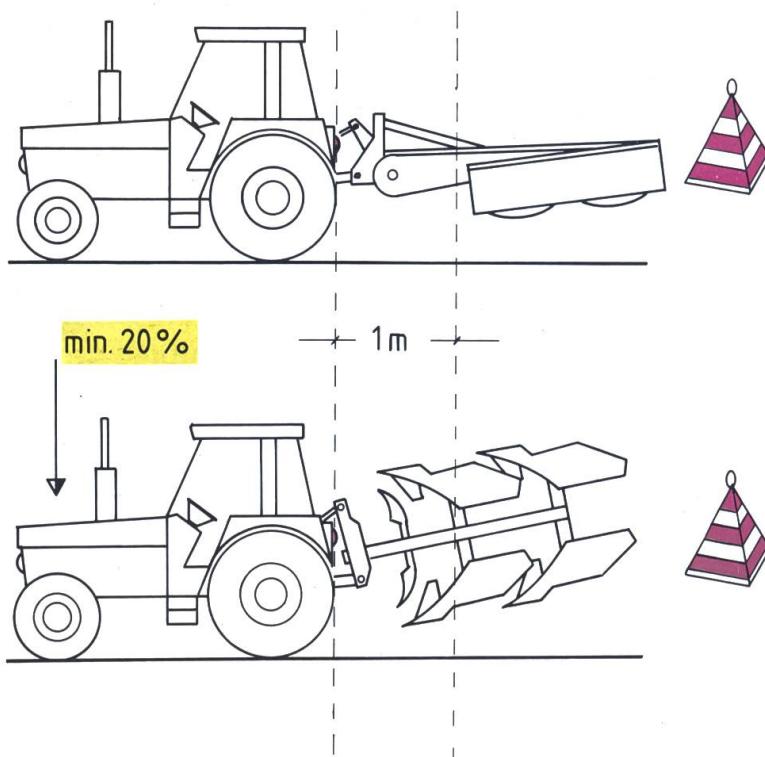
ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Véhicules automobiles agricoles

(Suite de la page 53)



- Largeur maximum hors tout, 3 m
- Signalisation avec bandes jaunes et noires, visibles de l'avant et de l'arrière
- Cataïoptres ronds:
 - blancs à l'avant
 - rouges à l'arrière
- De nuit et par mauvaise visibilité:
 - feux blancs à l'avant
 - feux rouges à l'arrière
- Protections des parties pointues et tranchantes

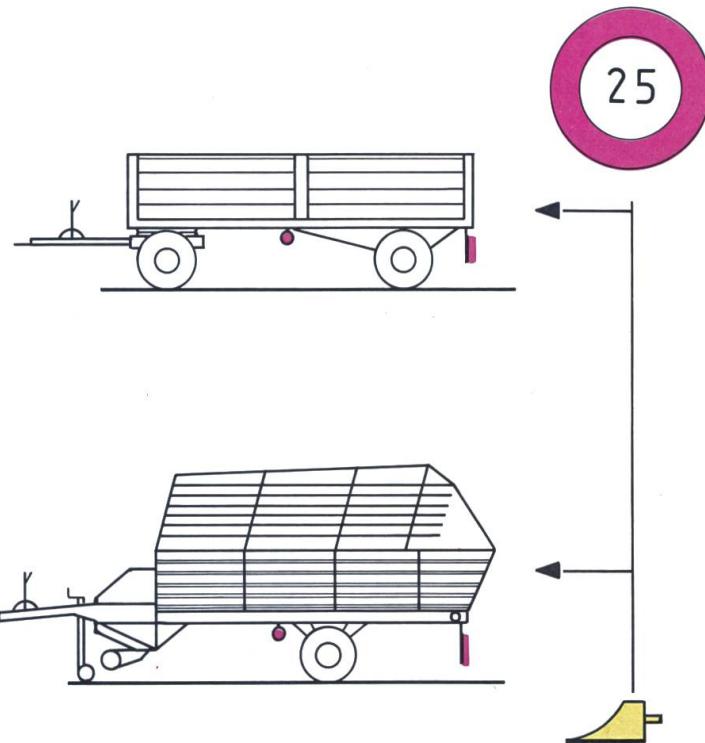


- Si l'outil porté dépasse de plus de 1 m l'arrière de la carrosserie:
la pyramide est obligatoire
- De nuit et par mauvaise visibilité, feu rouge à l'arrière

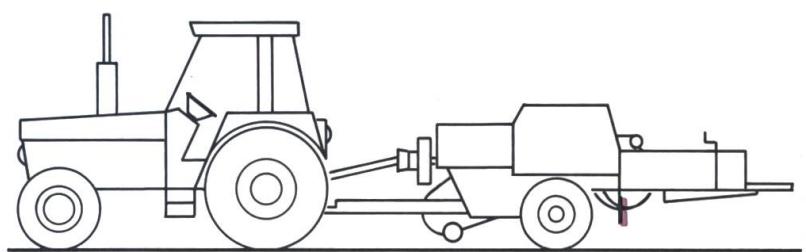
- **ATTENTION au porte à faux en tournant!**

Remorques agricoles

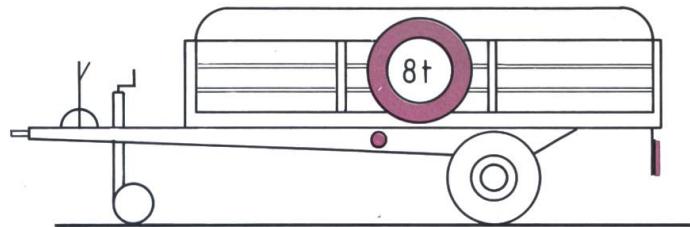
- Vitesse maximum 25 km/h
- Catadioptres:
 - à l'avant blancs, ronds ou rectangulaires
 - à l'arrière rouges, triangulaires
- De nuit et par mauvaise visibilité, feux arrière, minimum 1 feu du côté gauche
- Frein de service et d'arrêt
- 1 cale (remorque à un essieu, 2 cales)
- Clignoteurs (pas obligatoires, mais très recommandés)
- Pneus en état de service



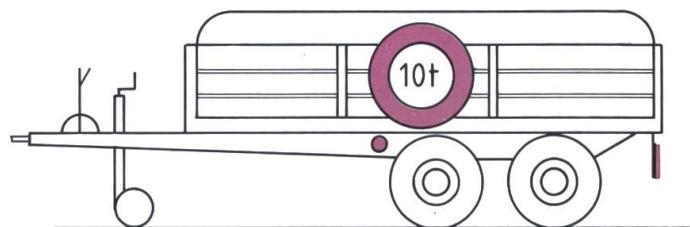
- Largeur maximum 2,5 m
- Feux et catadioptres comme remorques agricoles
- De 2,5 à 3,5 m. de largeur, autorisation spéciale: plaque brune
- Freins non obligatoires mais recommandés en terrain difficile



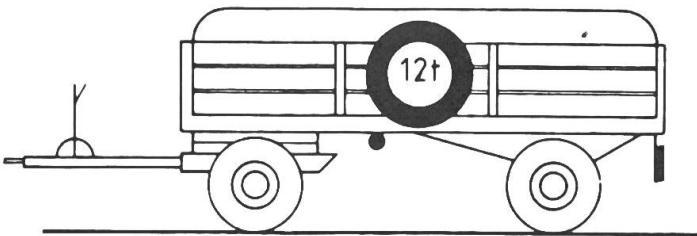
- Poids total en charge admise: (seulement si poids autorisé)
- remorques à un essieu 8 t
- remorques à essieu double 10 t
- remorques à deux essieux 12 t



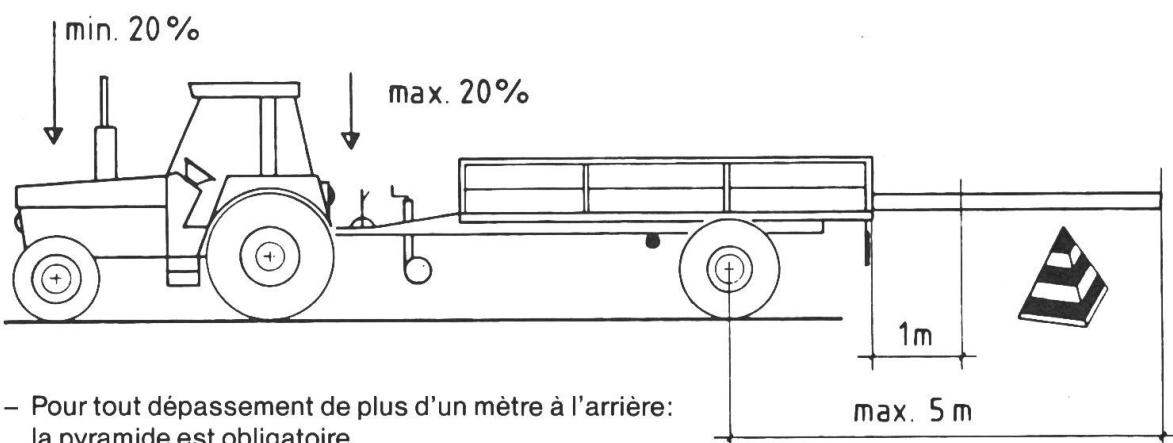
- Lorsque le poids total d'une remorque dépasse le double de celui du tracteur, il faut:
 - pouvoir freiner les remorques depuis le tracteur ou
 - avoir recours à une personne auxiliaire
 - pour actionner les freins



Remorques agricoles (suite)



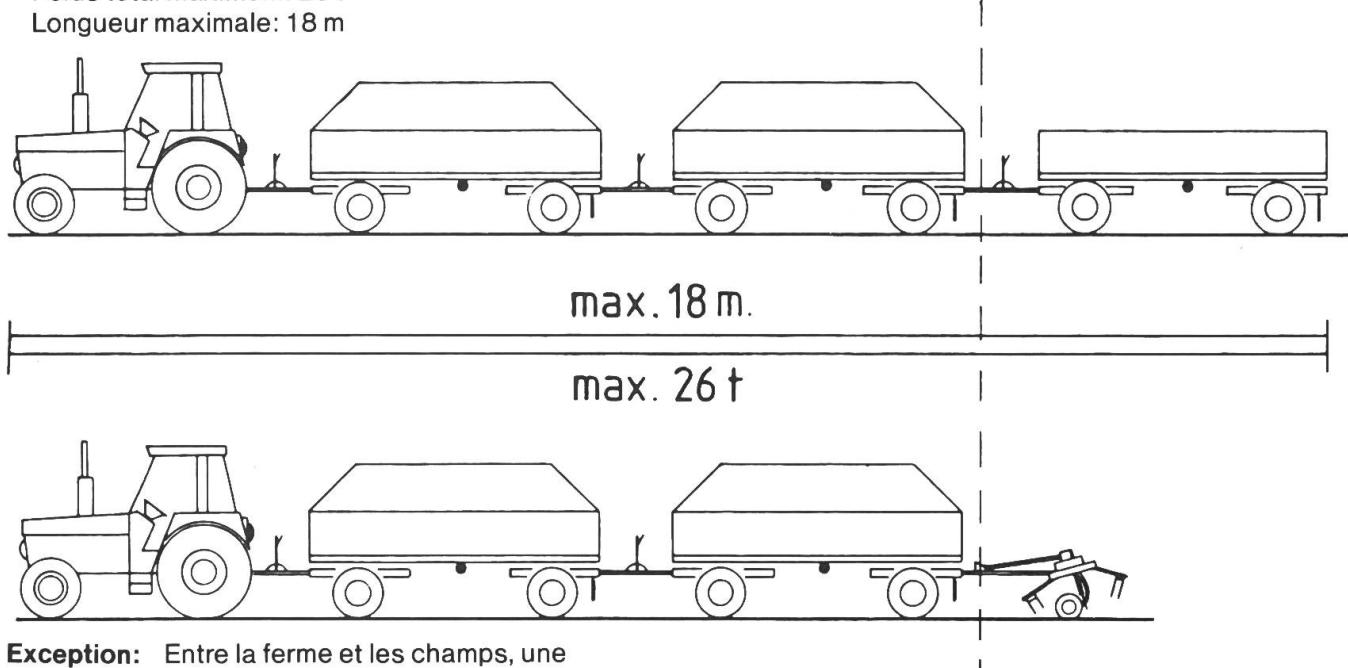
- Pour les transports lourds, il est recommandé d'équiper le train routier d'un frein continu (frein de service)



- Pour tout dépassement de plus d'un mètre à l'arrière: la pyramide est obligatoire
- Maximum du porte à faux: 5 m à partir du dernier axe de la remorque
- Charge sur le timon: max. 20% du poids de la remorque

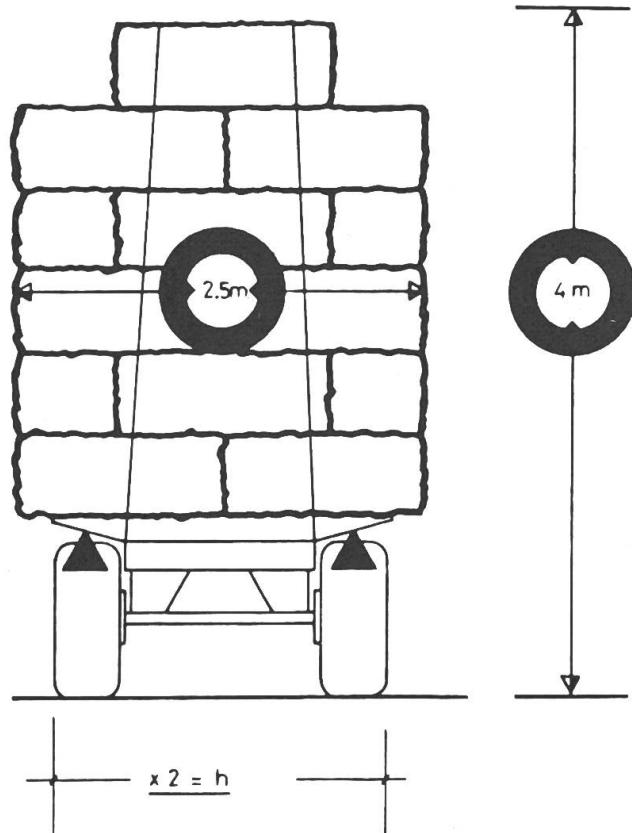
Convoi:

- 2 remorques
- Poids total maximum: 26 t
- Longueur maximale: 18 m



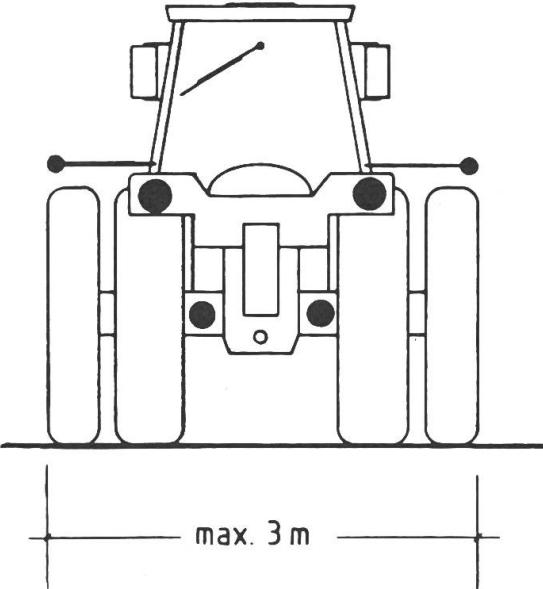
Exception: Entre la ferme et les champs, une troisième remorque non chargée ou une remorque de travail légère est autorisée.

- Hauteur:
distance hors pneu x 2 =
hauteur admise (maximum 4 m)
- Largeur: 2,5 m (chargement compris)
- Veiller au bon arrimage du chargement
- Le chargement ne doit pas cacher
la signalisation de la remorque



La surlargeur temporaire autorisée entre la ferme et les champs est de 3 m au maximum.

Dessins: André Lippuner



Service consultatif pour la prévention
des accidents dans l'agriculture SPAAG

CH - 5200 Brougg, Tél. 056 - 41 59 91
CH - 1510 Moudon, Tél. 021 - 95 15 91

Association suisse pour l'équipement
technique de l'agriculture ASETA
CH - 5223 Riniken, Tél. 056 - 41 20 22

Transport de personnes – Veillez à leur sécurité

- seulement sur des sièges prévus
à cet effet
- seulement le personnel de service
et les membres de la famille
- une attention particulière
aux enfants



**Les produits Motorex sont développés par des Suisses
pour les Suisses. Et fabriqués par des Suisses
pour les Suisses. Chaque produit Motorex est un produit
de qualité. Adapté exactement à nos conditions. –
La confiance que vous nous témoignez nous
est obligation: de vous remercier et de continuer
dans cette voie.**



MOTOR OIL
MOTOREX®

SWISS MADE

BUCHER + CIE SA, 4900 LANGENTHAL, Tél. 063/22 75 75